

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 5 DÉCEMBRE 2022	L'an deux mille vingt-deux le 12 décembre à 20h30
DATE D'AFFICHAGE 5 DÉCEMBRE 2022	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en salle des mariages, en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LEBOUIC, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 23 VOTANTS : 29 POUVOIRS : 6	<p>PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, Michel LEBOUIC, Françoise GONICHON, Michèle BERREZAI, Bernard MOSCODIER, Nathalie DEVAUX, Jean-Noël GAILLEMARD, Mounhir EL GUEHOUDI, Danièle DESCHAMPS, Denis ANDRÉOLÉTY, Martine FRAYSSE, Christophe ROCHER, Stella HERT, Myriam REBOURG, Nadia KHYATI, Alexis MAIGROT, Delphine CALANCA, Daniel PERRIER, Claire JENNEPIN, Alexandre CHAMBORD, Djamilia BOYER, Nicolas LAROCHE, Dylan GUELTON, Kelly RICHARD.</p> <p style="text-align: center;"><u>Formant la majorité des membres en exercice.</u></p> <p>ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs Jean-Philippe BLOT (pouvoir à Madame Delphine CALANCA), Maurice DEBAUCHE (pouvoir à Madame Danièle DESCHAMPS), Jacques AZANZA (pouvoir à Monsieur Jean-Noël GAILLEMARD), Philippe LECOMTE (pouvoir à Madame Françoise GONICHON), Carole NOURY (pouvoir à Madame Michèle BERREZAI), Michel ATENCIA (pouvoir à Monsieur Nicolas LAROCHE).</p>
OBJET : <u>TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX</u>	<p>Madame Delphine CALANCA est désignée secrétaire de séance.</p> <p>Rapporteur : Monsieur Michel LEBOUIC</p> <p>Dans le cadre d'une bonne gestion de ses effectifs, la Ville a souhaité se doter d'un outil récapitulatif de gestion des postes et des emplois. Ce tableau peut être revu régulièrement en fonction des variations des effectifs selon les besoins saisonniers ou permanents.</p> <p>Au vu des dossiers de marchés publics à publier (renouvellement et nouveaux marchés) et des difficultés de recrutement sur ce poste, il est apparu important d'accompagner l'agent recruté qui devra se former sur la</p>

partie législativement des marchés publics afin de l'aider sur les dossiers à venir.

C'est pourquoi, il est proposé la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps non complet qui accompagnera, soit 5 heures hebdomadaires.

Poste	Créations de postes
Support commande publique	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

DÉLIBÉRATION

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code de la Fonction Publique Territoriale,

VU qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

CONSIDÉRANT l'exposé des faits, il est proposé de valider l'intégration des postes susnommés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'AUTORISER Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme proposé,

Poste	Créations de postes
Support commande publique	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe

Article 2 : DE CHARGER Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

The image shows a handwritten signature in blue ink, which is a large, loopy oval shape. To the right of the signature is a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'MAGNANVILLE' at the top and '(Yvelines)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above. The seal is partially obscured by the signature.